



Délibération  
N° 2020-035

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Date de la convocation : 10 juillet 2020

# SEANCE DU 18 JUILLET 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le dix juillet à dix heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PADOVANI Marie-Hélène.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey

**Absents** : M. ROSSI Alain,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 20

Absents : 3

Représentés : 2

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame le Maire ouvre la séance en exposant au Conseil qu'à la suite du renouvellement de ses membres lors des élections municipales du 15 mars dernier, le conseil municipal, dans sa séance du 12 juin 2020 a créé 7 commissions dont les membres ont été désignés lors de la même séance.

A la demande de conseillers, il convient de créer de nouvelles commissions et d'élire les membres qui en feront partie, en application de l'art. L2121-22 du CGCT. Celles-ci, au nombre de trois, seront chargées de préparer les dossiers, chacune dans leur domaine spécifique.

Conformément à l'article L.2121-21, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité.

Cette désignation peut également intervenir sans vote. En effet, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au maire » (article L.2121-21).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200718-00562020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020



LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide

à l'unanimité, qu'il ne sera pas procédé au scrutin secret et de procéder au vote

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

De fixer la composition des trois nouvelles commissions de la façon suivante :

**1- COMMISSION JEUNESSE, ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**

- PATRONE Etienne
- VALERY-GRAZIANI Nathalie
- MANDRICHI Marie-Paule
- FILIPPI Augusta
- SIGURANI Marielle
- MINICUCCI Audrey

**2 - COMMISSION RÉSERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

- PATRONE Etienne
- BERTRAND Michel
- SCANIGLIA Didier
- REVELLI Hervé
- POLIFRONI Bruno
- RAGAS Viviane
- NATALI Emmanuelle
- FILIPPI Augusta
- LORENZI Thérèse
- GRAZIANI Jean-Charles

**3 - COMMISSION FORMATION DES ÉLUS**

- SIGURANI Marielle
- MANDRICHI Marie-Paule
- FILIPPI Augusta
- VALERY-GRAZIANI Nathalie
- SCANIGLIA Didier
- LEONARDI Bernard
- SIGURANI Olivier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20200718-00562020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020